



Mise au placard suite retour congé parental

Par **clairedu71**, le **18/09/2012** à **22:19**

Bonsoir,

J'occupe un emploi d'assistante administrative où je gère des appels d'offre.
Je suis rentrée de 10 mois congé maternité + parental ce lundi. Pendant mon absence, ma remplaçante a été embauchée en CDI.
A mon retour, mon poste étant pris, on m'a jeté au standard sans d'autres explications.

Que puis-je contre cela ? Les articles L1225-X du code du travail définissent des droits et des obligations. Si je les montre à mon chef, il va me rire au nez.

"Va au prud'homme": engager une procédure pour avoir quoi au final? restitution du poste pointée du doigt par mes chefs OU toujours au standard pointée du doigt parce que je les ai emmenés aux tribunaux.

Ma situation reflète l'état d'esprit de l'entreprise et l'ambiance dans celle-ci. Pendant mon congé, plus de 10 personnes ont quitté le navire.

Quelles sont les solutions ?

merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **22:29**

Bonjour,

Vous pourriez mettre en demeure l'employeur de vous restituer votre emploi ou un emploi similaire par lettre recommandée avec AR suivant les dispositions du Code du Travail et s'il ne s'exécute pas, demander la rupture judiciaire du contrat de travail aux torts de l'employeur...

Vous pourriez aussi rechercher un nouvel emploi et démissionner en exprimant vos griefs pour ensuite saisir le Conseil de Prud'hommes...